



N° 28  
juillet 2009

## Sommaire :

### Editorial

*Le mot du président*

### Articles

*CR AG 2009*

*Réunion DDE- Association  
Journées du Patrimoine*

### Le courrier des adhérents

*une histoire de pandémie  
Bravo à la FIDAC*

### Annonces

### La recette de tante Yvonne

*Filets de poisson aux  
endives*

## Editorial

## Le mot du président

Nous avons tardé à réaliser ce 28<sup>ème</sup> écho des estuaires, restant dans l'attente de connaître le résultat de l'étude initiée par la DDE concernant le nouveau schéma de gestion de l'estran. Nous voulions vous en faire part sans tarder pour que vous soyez informé des dernières dispositions prises à ce sujet.

Eh bien, nous sommes à même de vous donner ces dernières informations qu'ont bien voulu nous communiquer les responsables de l'unité du littoral de la DDE, lors d'une réunion que nous avons fini par solliciter pour en « avoir le cœur net ». Vous en trouverez le compte-rendu dans ces pages, rédigé par Patrick Bellouard, le secrétaire de l'association qui assistait avec moi à cette réunion.

Pour l'instant, il s'agit de propositions qui seront débattues, lors d'une réunion prévue le 10 juillet, avec tous les acteurs de la gestion de l'estran et ses utilisateurs. Bien entendu, plusieurs de ces nouvelles dispositions nous interpellent. Mais si nous ne pouvons guère intervenir sur la délivrance des AOT, il y a un point sur lequel nous serons intransigeants : la prise en compte par l'Etat de la valeur de nos investissements dans la transmission des emplacements. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

Vous trouverez également dans ces pages, le compte-rendu de notre AG de la fin mars, qui a fait l'objet d'excellents retours de la part d'un certain nombre d'adhérents qui ont apprécié le lieu, la qualité des intervenants et la nouvelle forme plus vivante et interactive que nous avons donné à notre réunion. Ce fut avec plaisir que nous avons pris connaissance de ces témoignages qui nous incitent à faire encore mieux pour notre AG de l'année prochaine qui, je le rappelle, aura lieu à Royan, au palais des congrès, à l'invitation de son député-maire, Didier Quentin.

La belle saison approche. Je vous souhaite de la vivre pleinement en famille et entre amis sur vos pontons-carrelets avec toujours bien entendu l'espoir de belles prises.

Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques  
Tél : 05.46.84.85.39

email : [president@carrelets-charentais.com](mailto:president@carrelets-charentais.com)  
site web : <http://carrelets-charentais.com>



DDE : messieurs : Eric HENNION, Bruno LANDREAU ;

CC / Messieurs Jean Louis MARTIN, Patrick BELLOUARD .

SUJET : Installation des carrelets dans le cadre du nouveau schéma de gestion de l'estran (étude initiée par la DDE).

Remarques liminaires :

Le premier souci des services de l'état est d'assurer la transparence dans l'affectation des emplacements. NB cette volonté de transparence inclut la notion de concurrence dans l'attribution des marchés publics !!

Le deuxième souci de ces mêmes services est de conserver la notion de « grandes zones historiques d'installations » sans en créer de nouvelles : les zones existantes ne semblant pas être remises en question par qui que ce soit (DIREN , Conservatoire du littoral, DDE) donc pas de mitage du littoral.

Le troisième volet des inquiétudes de la DDE est celui des accès liés soit au domaine public soit au domaine privé.

Après discussions et concertation nous pouvons déterminer les orientations suivantes :

#### **Règles techniques :**

- L'attribution des AOT se fera en tenant compte de la possibilité d'accès signalée sur l'AOT.
- Les clauses préconisées par la charte de qualité seront respectées (surfaces, matériaux, couleurs, entretien).

Procédures d'attribution :

En règle générale l'attribution se fera par grand secteur historique (en cas de déplacement d'emplacement).

Pour ceux situés en « secteur sensible » la non révocation immédiate semble acquise ; le non renouvellement sera prononcé à la cessation d'activité de l'actuel amodiatraire sans possibilité de transfert vers une tierce personne. Mais possibilité envisageable de changer de lieu d'implantation.

#### **Règles générales d'attribution, 3 cas :**

- Emplacements qui ne seront pas renouvelés à la disparition de l'actuel amodiatraire (moins de 10).
- Ceux qui peuvent bénéficier d'une autorisation pour compléter une zone historique, sous réserve de conditions d'accès et de respect de la charte.
- Transfert de l'AOT vers une tierce personne.

Au nom de la transparence des actes publics la DDE souhaite établir par zone historique d'implantation une liste d'attente numérotée des demandeurs afin d'accorder les AOT dans l'ordre des numéros ; en mettant en relation le cédant avec le nouvel élu pour régler les problèmes de cession, d'installations qui restent du domaine privé. Cette nouvelle donne semble exclure la transmission choisie de gré à gré jusqu'alors usitée.

#### **Des dérogations semblent acquises :**

- Priorité aux communes riveraines qui souhaiteraient installer un ponton pédagogique, ce qui à notre avis ne concerne pas la rétrocession de nos installations car elles ne sont pas conçues aux normes des établissements devant recevoir du public.

- La mutation entre conjoints, ascendants, descendants, de la ligne directe de filiation semble acquise et pérenne.

- L'étude de l'utilisation multiple de compétences sur une même installation dont l'AOT est nominative, est en cours ; la notion d'association à but non lucratif serait envisageable : il n'y aurait plus transfert d'AOT mais continuité dans la gestion de l'attribution.

Une journée de synthèse de la gestion de l'estran regroupant les parties prenantes sera initiée par la DDE le 10 juillet à la cité administrative Chasseloup.

#### **Assemblée Générale 2009**

Cette année nous avons bénéficié d'un cadre exceptionnelle pour tenir notre assemblée générale : l'ensemble de BEAUSEJOUR mis à notre disposition par la mairie de CHATELAILLON.

Après avoir accueilli M. VILLAIN vice président du Conseil Général, M. CARRERE Président de l'association de carrelets de Gironde, notre président remerciait M. LEONARD Député Maire, de son accueil. Celui-ci exprimait son contentement de nous voir réunis à plus de 200 adhérents dans sa cité rendue de plus en plus agréable grâce à l'effort d'embellissement mené volontairement par ses habitants.

Dans son rapport moral le président MARTIN faisait remarquer que si nos carrelets étaient l'image incontournable de la Charente Maritime, et devenant de plus en plus un objet de phantasme touristique, il ne fallait pas perdre de vue leur fragilité : soumission aux intempéries, victimes de vol et de vandalisme, mais nullement oublié par une fiscalité toujours plus pesante. Sujet à caution au moment de leurs cessions, et accusés à tort d'être un élément majeur dans l'excès de prélèvements fait sur l'estran. D'où l'intérêt de rester unis et surtout d'adhérer à leur défense en rejoignant l'association.

Son constat sur l'année écoulée portait sur les points suivants : une assurance qui semble être à la hauteur de nos espérances, la volonté de faire fléchir les services fiscaux dans l'évolution du taux de la redevance dont l'augmentation de 2,5% paraît excessive, une progression de 1,5% aurait été mieux acceptée. Il demande à ces mêmes services de surseoir la perception de cette taxe pour ceux qui sont victimes d'intempéries majeures. Enfin l'instauration d'un carnet de pêche pour indiquer le nombre de prise ne semble pas un moyen efficace pour gérer les prélèvements.

Le rapport d'activités du secrétaire relatait le

compte rendu de l'AG 2008 à St Georges de Didonne dont les motions votés ce jour là (protection de la ressource, taux de la redevance) sont parties vers qui de droit mais restées sans réponse. La mise en forme du répertoire photographique semble entravée au niveau du Conseil Général malgré les promesses de son président. La protection de la ressource ne vise que les pêcheurs amateurs alors que certains professionnels pillent l'estran. La volonté de blocage des AOT par la DDE oblige à provoquer des réunions de concertation et d'explication.

En actions pures, cette année nous avons multiplié les contacts extérieurs : DDE, Grand Pavois, Fédération Nationale des Pêcheurs en Mer, Comité Consultatif de la baie de l'Aiguillon, Forum des Marais Atlantiques, SMIDEST-Gironde. Nous avons existé par des actions médiatiques : Carte au trésor pour M6, Chemins du littoral pour Thalassa, un pays une histoire pour ARTE, et surtout par les journées du patrimoine qui ont permis à plus de 1000 visiteurs d'assumer enfin leurs fantasmes dans un temps hélas trop court.

Bernard TURBOT par un exposé précis a fixé les exigences pour que notre site internet soit vivant et pour que notre bulletin de liaison « l'écho des estuaires » soit la pièce maîtresse de notre communication.

Le rapport financier de notre trésorier ne soulève aucune remarque, notre budget est équilibré, nous gardons toujours une réserve financière au cas où il faudrait agir dans l'urgence.

L'assemblée donne quitus à tous les intervenants pour leur action dans le domaine de leurs responsabilités, et passe à l'élection du tiers sortant ou Madame Françoise KOENIG et Messieurs Jean-Claude DEROSIER, Jean-Marie DESFORGES, Jean-Louis GUILBOT, Jean-Pierre HENRIET, Michel HUBERT, Jacques JOYAU, Georges LAROCHE, Jean-Louis MARTIN, Claude MARTY, Jean-Paul MICHELET, Jean MOREAU, Guy PONTEZIERE, Guy PORTIER, sont réélus et ou Mme Colette BELLOUARD et M. Eric MESERY sont élus comme nouveaux membres.

L'assemblée se prononce ensuite sur le taux de redevance qu'elle voudrait voir calculé au mètre carré occupé et non forfaitairement à l'unité de construction ; que son augmentation annuelle ne soit pas systématique et ne dépasse pas 1,5%.

Pour des questions de sécurité l'association n'encourage pas la location à la journée de nos installations.

Il est demandé de participer massivement aux journées du patrimoine de septembre qui constituent le retour que l'on donne en regard de l'effort qui a été accepté par le département.

L'assemblée juge que les interdictions faites aux pêcheurs à pieds d'exercer sur certaines zones sont excessives ; il serait plus judicieux de limiter le volume de prises.

L'assemblée permet au président d'user de son

influence pour que la jeune association créée pour remettre en usage l'embarcadère de Bourcefranc Le Chapus soit soutenue.

Avant de conclure notre président invite M. PAQUIGNON à exposer ses connaissances sur la vie et la gestion de l'anguille.

M. CARRERE nous informe de l'élargissement de son association aux carrelets de la rive du Médoc ce qui rend plus cohérent son action sur la Gironde.

M. QUENTIN qui a rejoint tardivement évoque la possibilité de créer une aire marine protégée qui comprendrait les estuaires des fleuves charentais ainsi que celui de la Gironde et les Pertuis ; il nous invite à organiser notre assemblée générale 2010 au Palais des Congrès à Royan, ville dont il est député maire.

Chacun ayant pu s'exprimer au cours de la séance des questions divers le président lève la séance en invitant l'assistance au pot de l'amitié, et aux 120 réservataires de rejoindre la salle mitoyenne pour le repas préparé par le traiteur Arsonneau.

## Journées du Patrimoine

Elles auront lieu, cette année, les 19 et 20 septembre. Le thème officiel est l'accessibilité au plus grand nombre de notre patrimoine culturel. Si l'accessibilité physique est difficile à améliorer sur nos structures, par contre l'accessibilité au plus grand nombre est dans nos cordes. Il suffit d'ouvrir aux visites le plus grand nombre de pontons.

A plusieurs reprises, nous avons rappelé l'importance pour nos installations qu'elles soient considérées comme faisant partie du patrimoine culturel de notre département. On ne touche pas indument au patrimoine !! En contre partie, il faut jouer le jeu de la participation aux manifestations le concernant.

Nous demandons donc à ceux qui le peuvent et le veulent d'ouvrir leur carrelet ce jour-là, en faisant bien attention de ne montrer que l'essentiel, les à-côtés de confort risquant d'éveiller des convoitises et de provoquer des visites ultérieures indésirables, comme à eu à le déplorer un de nos adhérents, l'an passé.



## Le courrier des adhérents

Histoire d'une pandémie.

Te souviens tu, ami pêcheur, de l'épidémie qui dans les temps anciens avait frappé la faune halieutique. L'arrivée massive de poissons sur l'estran, non pour être pêchés, mais être ramassés et détruits avait suscité moult interrogations : on évoquait une pollution soudaine de l'estran par un déversement accidentel. Il est vrai que nombre d'industries à l'époque déversaient leurs effluents sans contrôle et que le tout à l'égout n'était pas d'actualité dans nos campagnes. Récemment une arrivée massive de « meulls » sur les plages de l'île de Ré a mis en alerte : élus, services sociaux, services sanitaires. (Les jours précédents avaient été marqués par une forte chaleur orageuse), chacun émettant un avis qui reflétait plus l'envie d'exister et de réagir que de fournir une explication scientifique précise : intoxication par une algue pathogène, virus, coup de chaleur ...le verdict arrivait dans les jours suivants : morts par asphyxie ce qui pour des poissons ramassés sur le sable semble logique !

Selon radio bistrot un observateur aurait remarqué quelques jours auparavant une levée tardive de filet droit qui aurait mariné plusieurs marées avant d'être pêché ce qui par temps orageux n'est pas recommandé pour la conservation du poisson : il « tourne » comme on dit ! Un autre aurait vu une ouverture de chalut le long des côtes vendéennes pour expulser une grosse quantité de mulets invendables.

De maladie point, de virus encore moins, l'algue tueuse a bon dos mais en tant que pêcheur je peux affirmer qu'un poisson pris dans un filet ou chaluté



murt par asphyxie ce qui confirmerait les conclusions scientifiques, mais soyons prudents ce ne sont que des racontars de coin de bar, mais au fait en parlant de bar ils ont bien du ce régaler pendant cette période!

### Bravo à la FIDAC ...

Monsieur TISNE souhaite exprimer sa satisfaction au sujet des prestations fournies par l'assurance FIDAC. en effet lors du dernier coup de vent une partie de sa passerelle a été endommagée par un objet flottant non identifié. Après contact avec le siège social à Villeneuve sur Lot, il a exprimé ses besoins en frais de matériaux, somme prise en compte par l'assureur et majorée car il effectuait lui-même la réparation

De même Monsieur BELLOUARD a été victime d'un vol avec effraction dans sa cabane dont les ouvertures ont été détériorées. Après contact auprès du siège social, un devis des réparations était fourni, lequel par retour du courrier était approvisionné à 90% à charge de fournir à l'assureur la facture acquittée après l'achèvement des travaux.

Deux cas différents qui ont été pris en compte rapidement avec efficacité ; merci à notre assureur.



## La recette de tante Yvonne

Gratin de Filets de Cabillaud ou autre poisson aux Endives

Pour 4 personnes : 600g de filets de poisson, 1kg d'endives, 20cl de crème fraîche, 1 échalote 150g de mimolette, 1 jaune d'œuf, 20 g de beurre, 10cl de vin blanc, ciboulette, persil, sel, poivre, 4 ramequins.

Nettoyer les endives, les effeuiller, les cuire 10mn à la vapeur.

Faire fondre l'échalote hachée dans le beurre, ajouter le vin blanc, poivrer, réduire de moitié sur feu doux, verser la crème et porter à ébullition. Hors du feu, verser la crème sur les jaunes d'œufs battus en fouettant, saler, poivrer.

Oter la croûte du fromage, le couper en 8 tranches, beurrer les ramequins, répartir les feuilles d'endives dans le fond des ramequins, poser les morceaux de poisson, ciboulette et persil ciselés, puis arroser de la sauce, terminer par la mimolette, poivrer.

Cuire 20 à 25 mn à four chaud 200 degrés, servir aussitôt.

Bon appétit Tante Yvonne

## Quelques annonces

Notre archiviste lance un appel aux adhérents de la première heure. Dans la collection des échos des estuaires, il nous manque les numéros 6 et 9. Une bonne âme qui les posséderait pourrait peut-être nous les faire parvenir (carrelets charentais, 35 rue du phare, 17730 port des Barques). Nous les photocopierons et les renverrons à leur propriétaire. Merci d'avance